

Indemnisation par le bénéficiaire

Comptes inscrits

Nom de la personne donnant l'indemnisation

Adresse de la personne donnant l'indemnisation

Adresse de la personne donnant l'indemnisation

Attendu que

1. le (la) soussigné(e) (aux présentes, la « personne donnant l'indemnisation ») est ou prétend être bénéficiaire du produit du compte inscrit susmentionné selon le cas (le « régime »);
2. la personne donnant l'indemnisation a demandé à Scotia iTRADE (« iTRADE »), qui agit en qualité de mandataire de La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse, de lui verser le produit du régime aux termes d'une désignation de bénéficiaire écrite;

En conséquence, en contrepartie du versement par Scotia iTRADE à la personne donnant l'indemnisation ou à la personne que celle-ci désigne du produit du régime susmentionné, la personne donnant l'indemnisation indemnise par les présentes et convient de dédommager Scotia iTRADE et le fiduciaire à l'égard de l'ensemble des réclamations, demandes, mises en demeure, actions, poursuites, pertes, frais, dépenses, dommages-intérêts ou responsabilités de quelque nature que ce soit que devrait payer, subir ou engager Scotia iTRADE en conséquence ou en rapport avec le paiement du produit dudit régime à la personne donnant l'indemnisation ou à la personne que celle-ci désigne conformément à ladite désignation de bénéficiaire écrite.



Signature de la personne donnant l'indemnisation

Date